

**Contribution du Conseil National de la  
Jeunesse (CNJ) pour la commission de  
concertation sur la rénovation des  
politiques jeunesse.**

# *Sommaire*

- **Comment mieux prévenir les conduites à risques (addictions et sexualité) chez les jeunes ?**
- **Comment amener les jeunes vers plus d'autonomie par la conduite de projet?**
- **Comment améliorer l'orientation scolaire et valoriser les filières professionnalisantes et en alternance ?**
- **Comment développer les passerelles entre l'Université et l'emploi ?**
- **Le bien-être des jeunes : de l'accès aux soins au parcours de santé.**
- **Le service civique.**

# Comment mieux prévenir les conduites à risque (addictions et sexualité) chez les jeunes ?

## Le contexte

« La prévention est définie comme l'ensemble des actions visant à réduire l'incidence (prévention primaire) ou la prévalence (prévention secondaire) des maladies et à réadapter l'individu dans la société (prévention tertiaire) », d'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Nous partons du constat que la sécurité routière, les infections sexuellement transmissibles (IST), les substances addictives licites et illicites, les jeux risqués, la nutrition, la violence, les risques auditifs et le suicide peuvent être abordés de la même façon. Après avoir pris connaissance des différents thèmes abordés par les commissions antérieures du CNJ, ce dernier a choisi d'étudier l'amélioration de leur prévention commune.

## Les constats

- La circulaire n° 98-108 du 1<sup>er</sup> juillet 1998 (modifiée par la circulaire n° 2003-21 du 1<sup>er</sup> décembre 2003), qui stipule que chaque établissement scolaire doit mettre en place un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), n'est pas suivie sur l'ensemble du territoire.
- Très peu d'actions réalisées en milieu scolaire sont mises en place sur du long terme, ce qui ne permet pas aux jeunes de devenir acteurs et responsables de leur santé.
- Le volume horaire consacré aux dispositifs réglementaires de l'Éducation Nationale sur les thèmes de la sexualité, de la nutrition et, plus généralement, des conduites à risque n'est pas assez important et ne permet pas de mettre en place un réel plan d'action.
- Les associations intervenant dans les écoles sont uniquement des associations ayant l'agrément de l'Éducation nationale. Or leur répartition sur le territoire présente de fortes disparités qui engendrent des inégalités.
- Très peu de structures sont adaptées aux horaires des jeunes ; elles sont souvent ouvertes pendant que les jeunes travaillent ou sont à l'école. Par exemple, pour se rendre dans un planning familial, les jeunes sont contraints de s'absenter des cours, car les permanences ne sont assurées qu'aux heures de bureau et seulement en semaine.
- Les professionnels de la santé restent peu formés à détecter les addictions et le mal-être.
- Il existe de multiples actions mises en place tant au niveau local que national, mais il n'y a que très peu de coordination entre les différents acteurs, ce qui entraîne un manque d'efficacité et un éparpillement des actions.

## Les propositions

### **1. Améliorer la diffusion de dispositifs déjà existants**

- Remettre en place les numéros verts (plus simples à retenir et gratuits) des structures de prévention et des centres d'écoute.
- Conforter la légitimité du CESC (réévaluation des budgets, faire connaître le CESC à l'ensemble des acteurs de l'école afin qu'il soit reconnu au même titre que les autres

composantes de l'éducation). Veiller à ce que chaque établissement dispose d'un CESC dont les membres apprennent à élaborer un diagnostic du public, des besoins et des moyens, diagnostic qui permettra la construction d'un projet cohérent et adapté à la situation de l'établissement.

- Adapter les horaires des structures sociales ou de loisirs au temps des jeunes pour une meilleure diffusion de l'information, une plus grande fréquentation de ces structures et donc une meilleure « identification » de ces lieux par les jeunes. Mettre en place des systèmes de permanence le soir et le week-end, en ouvrant plus tard pour allonger le temps de travail dans la soirée.

- Diffuser les guides déjà existants (*Guide santé* du Réseau information jeunesse, par exemple) dans les lieux fréquentés par les familles et les jeunes (salles d'attente des médecins et des hôpitaux). Impliquer les mutuelles, en leur demandant d'envoyer ces guides à leurs adhérents.

- Recenser les initiatives locales et nationales afin de s'inspirer des actions déjà mises en place dans les départements.

- Encourager et soutenir les structures qui essaient de regrouper des acteurs venant de différentes associations et d'organismes nationaux, et qui tentent de mutualiser les expériences.

## **2. Créer de nouveaux supports de communication en direction des jeunes**

- Se servir de l'outil Internet comme support en matière de prévention (mise en place, sur les sites et les messageries instantanées fréquentés par les jeunes, de banderoles indiquant un site portail où ils pourraient s'informer et dialoguer en ligne avec des professionnels).

- Encourager les opérateurs de téléphonie mobile à diffuser, par SMS, les coordonnées des structures de prévention.

- Créer un numéro vert permettant de rediriger les appels vers des associations locales.

- Faire apparaître les numéros des structures nationales (SOS Suicide, Drogues alcool tabac info service...) au dos de la carte nationale de lycéen, des agendas scolaires et des cahiers de correspondance (une description succincte devra apparaître, quand cela est possible).

## **3. Renforcer les interventions en milieu scolaire**

- Allier des actions ponctuelles et des programmes à long terme (de véritables projets) pour permettre au public ciblé de s'approprier de nouveaux comportements, de moins stigmatiser le concept de prévention et de rendre chacun acteur et responsable de sa santé et de celle des autres.

- Favoriser des interventions ludiques et une pédagogie active.

- Encourager les interventions des associations à l'École. Celles-ci doivent s'inscrire dans un projet pédagogique mené par les enseignants, et en aucun cas elles ne doivent remplacer un cours sans préparation. Ces interventions sont là pour donner une autre dimension au thème abordé et pour apporter une expérience et un savoir. Elles ont uniquement valeur d'exemple et ne doivent pas remplacer le cours. Cela doit être un apport extérieur et non un remplacement de cours.

- Publier un livret, pour aider les enseignants à préparer et à mettre en place des projets pédagogiques en partenariat avec des associations, sur le modèle de celui édité lors de la « Nuit des initiatives ». Celui-ci incitera à faire de la pédagogie active.

- Adapter les volumes horaires et les thèmes des actions de prévention, selon le niveau scolaire. Vérifier l'application de l'organisation des 30 à 40 heures de rencontres éducatives

sur la santé en primaire et au collège. Au lycée et durant la formation en alternance, mettre en place au moins une après-midi par an.

- Multiplier le nombre d'intervenants, en impliquant :

- des professionnels de santé retraités ou non ;
- des volontaires, dans le sens utilisé par le projet de loi sur le volontariat et l'engagement éducatif ; ils s'inscriront dans le cadre d'un plan d'action du ministère de la Santé et seront ainsi formés et aptes à intervenir ;
- les bénévoles et permanents des associations préventives.

- Assouplir les conditions de l'obtention de cet agrément par une habilitation provisoire de l'administration (Éducation nationale, Jeunesse, Sports et Vie Associative, Santé).

#### **4. Former et informer les professionnels en contact avec les jeunes**

- Faire passer la formation de l'AFPS (attestation de formation aux premiers secours) au collège, comme cela est envisagé, dans la circulaire n° 2003-21 du 1<sup>er</sup> décembre 2003, et la rendre obligatoire pour l'obtention du permis de conduire. En effet, être sensibilisé à la notion d'accident favorise la prise de conscience réelle des dommages corporels et amène à une plus grande responsabilité civique des conducteurs.

- Créer un module sur la prévention des comportements à risque dans les programmes de formation :

- du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) ;
- des BAPAT, BEATEP, BP et brevet d'État ;
- des IUFM.

Ce module permettra de repérer les signes avant-coureurs d'un comportement à risque et d'identifier les structures locales et nationales vers lesquelles les jeunes peuvent être pris en charge.

- Créer une unité d'une demi-journée pour les BAFA et BAFD, afin de sensibiliser les animateurs au possible mal-être de l'enfant, grâce à une prise de conscience de l'étendue de leur rôle éducatif. Une documentation de base sera également remise aux stagiaires au cours de cette formation.

- Proposer un stage aux fonctionnaires, dans le cadre de la formation continue, afin d'inciter les enseignants à poursuivre des actions au sein du CESC.

- Instaurer une journée de formation continue par an, pour les professionnels de santé. L'objectif est de fournir des éléments pour qu'ils puissent communiquer autour des conduites à risque avec leurs patients.

# *Comment amener les jeunes vers plus d'autonomie par la conduite de projet ?*

## Contexte

L'autonomie, c'est être capable d'agir et de faire des choix. En cela, la conduite de projet, qui permet d'agir et de se projeter dans l'avenir, est un moyen de se prendre en main, de s'émanciper. Le CNJ s'est donc essayé à promouvoir le montage de projet et la reconnaissance de cette démarche, mais surtout à la rendre accessible à tous.

## Constat

- Contrairement à ce que peuvent penser nombre de jeunes, il existe une multitude de dispositifs d'aide au montage de projet, qu'ils soient à l'initiative des collectivités locales, des départements, des régions ou du Ministère en charge de la Jeunesse.
- Les guides méthodologiques sont tout aussi abondants, notamment sur Internet.
- Les nombreuses structures dispensant un soutien méthodologique et un accompagnement semblent mal identifiées par les jeunes.
- Les jeunes touchés par les divers dispositifs sont déjà sur la voie de l'autonomie et ont réussi à identifier les bons interlocuteurs.
- L'esprit et l'envie d'entreprendre et de monter un projet sont peu valorisés dans l'éducation des jeunes.
- Un jeune n'est pas souvent perçu comme crédible vis-à-vis des adultes.

## Propositions

### ► **1. Projets et reconnaissance à l'École.**

#### A l'école primaire

Les programmes étant conséquents dès le collège, il faut développer la découverte de l'esprit d'initiative et de réalisation de petits projets dès le cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) et éviter au maximum les démarches descendantes.

**Initier à l'école primaire de petits projets, et les adapter pour les rendre accessibles à des élèves du primaire, notamment du cycle 3.**

Par exemple, dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable, on peut mener un projet sur le tri sélectif ou la gestion de l'eau dans l'école.

**Inciter à mener ces projets dans le cadre du projet d'école, afin que l'école entière participe et crée ainsi une émulation.**

Encourager les projets permettant aux primaires d'entrer en contact avec les collégiens. Le but est de montrer la complémentarité de chacun et de les aider à se projeter dans l'avenir en découvrant leur futur lieu de vie et les connaissances qu'ils acquerront au collège.

**Créer un comité de pilotage regroupant le Ministère en charge de la Jeunesse, le MENESR, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le CNJ et un panel d'associations issues de l'Education Populaire.**

Celui-ci aura pour but de faire un appel à contribution auprès des écoles primaires, afin de faire remonter des projets qui auront déjà été mis en œuvre. Certains exemples sont déjà disponibles sur le site Eduscol. Ce corpus permettra alors de créer une mallette pédagogique comportant des fiches méthode, des supports multimédia, mais aussi des exemples de projets déjà réalisés.

La fête de l'école, en fin d'année, sera le lieu de valorisation des projets menés à bien.

**Assouplir les conditions d'agrément Education Nationale :** aujourd'hui un intervenant extérieur en cycle 2 ou 3 ne peut intervenir plus de deux ans avec le même enseignant et dans la même matière. Bien souvent les enseignants ne veulent pas faire appel à une personne extérieure, car ils ne savent pas à quoi s'attendre d'un point de vue humain et pédagogique : lorsque le binôme "enseignant-intervenant" fonctionne, il ne semble pas opportun de le casser. L'agrément, quant à lui, doit être renouvelé tous les ans actuellement, ce qui dissuasif. Il faut au moins porter à deux ans sa validité.

Au collège et au lycée

**Prendre exemple sur les Projets d'Utilité Sociale (PUS)** réalisés en terminale BEPA (enseignement agricole) pour créer une option en classe de 3<sup>e</sup>, comptant pour le Brevet des Collèges.

**Stimuler les instances de la Vie lycéenne :** les Délégués Académiques à la Vie Lycéenne doivent impulser une dynamique de projet et donner les moyens financiers et pédagogiques pour que ces projets puissent réellement être portés par les Conseils de la Vie Lycéenne. Leur parole doit aussi être vraiment prise en compte.

**Inciter les enseignants à impliquer les jeunes à l'organisation et à la démarche de conception de voyages ou de sorties scolaires.**

**Favoriser la réciprocité des échanges des programmes éducatifs et de découverte pour les jeunes entre villes jumelées.**

► **2. Amélioration, promotion et formation aux dispositifs existants**

Portail Internet

Une simple recherche sur Internet permet de constater la multitude de dispositifs, de guides méthodologiques et de formations existantes. L'information est là, mais elle est trop dense et trop abondante. En prenant exemple sur le nouveau site Envie d'Agir, créer un site Internet interactif par département, dont l'adresse ne variera que par le numéro du département, par exemple : aidesauxprojets[numéro du département].fr

### **Il s'articulera autour de trois volets :**

- L'émergence du projet à l'aide d'un quizz ;
- L'accompagnement méthodologique, en proposant, par thématique, un recensement non exhaustif des guides disponibles ;
- L'inventaire des dispositifs d'aide accessibles au niveau du département : cette partie est uniquement une interface et renverra vers les pages déjà existantes des différents dispositifs. Elle se présentera sous la forme d'une arborescence de questions faisant réellement écho aux interrogations des jeunes. Cette arborescence permettra de cibler le dispositif d'aide adéquat pour le projet du jeune.

**Relayer l'adresse de ces sites grâce au site des Conseils de la Jeunesse.** Afin de le faire connaître, distribuer auprès des collégiens et lycéens une carte avec l'adresse générale des sites et un login. En saisissant ce login, le jeune pourra avoir accès à un espace personnel où il pourra créer un échéancier et sauvegarder les avancées de son projet.

### Envie d'Agir et autres dispositifs

Afin de toucher un public diversifié dans le cadre des opérations du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, **continuer à labelliser "Point d'Appui Envie d'Agir"** des structures non labellisées Jeunesse & Sports, notamment dans les quartiers et dans les zones rurales.

**Créer et démultiplier des Nuits des Initiatives dans les quartiers**, en partenariat avec les collectivités locales, les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux, afin de valoriser les jeunes qui se sont lancés. Cet événement doit être plus centré sur le récit du parcours les ayant amenés à réaliser un projet, avec ses difficultés et ses interrogations. Y sont conviés les lauréats, les jeunes en cours de montage de projet, mais également ceux qui sont au stade des renseignements. Inciter les lauréats à devenir "Expert" Envie d'Agir au sein de leur quartier.

**Différencier la valorisation et l'accompagnement de la récompense.** Pour cela, il faut que la différence entre les concours et les dispositifs d'accompagnement soit claire, notamment dans la communication.

**Créer une bannière "Envie d'Agir" pour les sites Internet des différentes structures labellisées "Point d'Appui"**, afin d'obtenir un meilleur référencement du site.

**Démultiplier les Espaces Initiative Jeunes** : aujourd'hui seules 11 régions disposent de telles structures qui orientent les jeunes vers des associations ou tout organisme ou personne susceptibles de les aider.

### **Inciter les anciens lauréats d'Envie d'Agir à :**

- partager leur expérience avec les jeunes participant à Solidar'été,
- parrainer un jeune,
- créer des blogs retraçant leur parcours et leur expérience

*Devenir "Expert"*.

**Inciter les jeunes des CDJSVA (conseils départementaux de la jeunesse, des sports et de la vie associative) à renseigner les jeunes sur Envie d'Agir**, à l'exemple du CDJSVA du Nord. Cela crée une émulation et une légitimité. Afin d'y parvenir, prévoir une journée de

rencontre-formation avec les Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) locaux en charge de ces dossiers.

**Le Passeport de l'engagement est un bon support de valorisation, mais il doit être reconnu et aisément accessible aux jeunes, en dehors du cadre d'Envie d'Agir.** En tant que support réel de la note de vie scolaire (voir à ce sujet le décret n°2006-533 ainsi que l'arrêté du 10-05-2006 publié au JO du 12-05-2006) au collège, il permettrait d'impliquer les élèves dans un parcours d'engagement et de valoriser ce dernier à long terme. Il convient donc que le Passeport soit l'unique support d'évaluation de la note de vie scolaire et qu'il soit donc distribué à l'ensemble des collégiens relevant du nouveau Brevet.

**Inciter les DDJS et DRDJS à faire un lien entre les ateliers mis en place sur l'illettrisme et les textes primés à « Envie d'Ecrire ».**

### Formation

**Remettre aux jeunes passant le BAFA et le BAFD une liste des principaux dispositifs d'aide à la conduite de projet dans la région.** Les sensibiliser à ce que peut apporter la réalisation d'un projet. Les former à l'accompagnement de projets dans le cadre du programme "Envie d'Agir". Cela permettra de toucher aussi bien les animateurs eux-mêmes que les jeunes qu'ils encadrent.

**Créer une qualification BAFA sur l'encadrement de projets.**

### ► **3. Projets internationaux**

Un autre volet des projets est le projet professionnel. Mais peu de jeunes savent qu'ils peuvent partir à l'étranger, sans qualification, pour un stage, un emploi ou une expérience de vie. Pour démultiplier ces pratiques pour tous, il faut :

**Généraliser le "Chéquier-langue" :** depuis 1991, le Conseil Régional d'Ile-de-France subventionne l'apprentissage des langues pour les demandeurs d'emploi et les jeunes de moins de 26 ans sans qualification, ayant un projet solide qui nécessite la connaissance d'une langue étrangère. Ce chéquier leur permet alors de suivre des cours gratuitement.

**Inciter les Conseils Généraux à porter des projets Leonardo Da Vinci :** ainsi ont-ils la possibilité de définir eux-mêmes les critères d'attribution des bourses et la proximité de la région permet une réelle prise en compte de la motivation du porteur du projet et un vrai suivi.

**Proposer une aide financière pendant les 6 mois d'attente du traitement du dossier pour un Service Civil Européen.** En effet, il est difficile de trouver un emploi pour un jeune peu qualifié et en partance.

**Harmoniser la réglementation européenne concernant les associations** recevant des volontaires européens.

**Créer des coordinations entre les Missions Locales d'Insertion (MLI) et l'ANPE sur la mobilité internationale.**

# *Comment améliorer l'orientation scolaire et valoriser les filières professionnalisantes et en alternance ?*

## Contexte

Pour un jeune, l'enjeu de la scolarité est de parvenir à définir un projet personnel, en connaissance de cause. Pour ce faire, il ne peut y consacrer que son temps libre en faisant des démarches personnelles. Comme tout projet, il nécessite un accompagnement, afin d'y parvenir et de ne pas baisser les bras avant d'avoir atteint le but escompté. C'est sur cet accompagnement, aussi bien structurel qu'humain, que le CNJ a travaillé, en partant du constat que l'orientation, en France, est très précoce et commence dès le collège, même si l'on parle de « collège unique ». C'est donc principalement au collège qu'il faut changer les choses.

## Constat

- ▶ L'Ecole hésite entre deux objectifs : la transmission d'une culture générale formant l'identité culturelle du pays et la préparation à un métier.
- ▶ L'Ecole n'est que très peu ouverte aux entreprises privées, alors que 75% des élèves ont vocation à y travailler. Sans connaître le monde professionnel, il n'est pas possible de choisir valablement une future profession.
- ▶ Les jeunes ne sont pas forcément en demande d'information sur l'orientation.
- ▶ Les notes sont prépondérantes sur le projet personnel, quand il existe.
- ▶ Les entreprises ne connaissent pas forcément les modalités des contrats d'apprentissage. Les stages en entreprise sont extrêmement difficiles à décrocher.
- ▶ Le nombre de COP (Conseiller d'Orientation Psychologue) est de 5 000 pour 750 000 élèves en classe de 3<sup>ème</sup>.

Il n'existe pas de base nationale de données sur les perspectives d'emploi dans les années à venir, ni sur les filières prometteuses.

## Propositions

### 1. Donner l'envie, dans le cadre scolaire, de construire le projet personnel.

**Créer et rendre obligatoire dans toutes les classes du collège un travail personnel "objectif métiers".**

Chaque élève devra effectuer un stage d'observation et réaliser, au cours de l'année, un dossier composé de :

- Une fiche "comment je vois le métier" à remplir en début d'année,
- Une fiche de préparation du stage à faire en se documentant sur le métier (descriptif du travail et formation pour y parvenir),
- Une fiche "objectifs" où le jeune explique ce qu'il attend du stage, une fiche d'observation en milieu professionnel,
- Une synthèse comparative de ses visions successives du métier au cours de l'année (avant documentation, après documentation et après le stage).
- La remise de ce dossier donnera lieu à une restitution devant la classe, afin que tous puissent bénéficier de la découverte des métiers de chacun. Une note sera également attribuée en fonction de l'investissement du jeune dans ce projet.

**Mettre en place un tutorat impliquant les 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> dans le suivi d'un élève de 6<sup>ème</sup> ou d'un de 5<sup>ème</sup> tout au long de l'année.**

Les aînés pourront ainsi aider les plus jeunes qui ont des difficultés scolaires et les accompagner à définir leur projet. Ce système permettra également de redonner confiance aux 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup>. Qu'ils se sentent responsables de quelqu'un les poussera à prendre des responsabilités et à définir eux-mêmes leur projet, par simple effet miroir. On peut également espérer qu'une meilleure cohésion verra le jour au sein du collège. Afin de valoriser cet engagement, le tutorat sera l'objet d'une option, accordant des points supplémentaires pour le brevet.

De même, ce système pourra être adapté au lycée : les 1<sup>ers</sup> aideront les 2<sup>ndes</sup>, ce qui constituera une option pour le bac.

**Faire obligatoirement le point en 3<sup>e</sup>**

Le professeur principal, en début d'année, demandera aux élèves leur projet personnel et fera, après chaque conseil de classe, le point avec chacun, afin d'analyser la viabilité du projet en fonction des notes et de la motivation.

**Associer le Passeport de l'Engagement au bulletin scolaire**

Il témoignera des activités extra-scolaires du jeune, des savoir-faire qu'il a acquis à l'extérieur de l'école et, allié au dossier scolaire, ce passeport donnera, au conseil de classe, une vision globale de l'élève, afin que la décision d'orientation ou de "ré-orientation" se fasse en connaissance de cause.

**Chaque élève devra, en troisième, écrire une lettre à l'attention du conseil de classe.**

Il y expliquera sa demande d'orientation en fonction de son projet personnel et de son engagement.

**Dans les CFA, généraliser le "Parcours Individualisé"**

Le « parcours individualisé » est déjà mis en place au CFA de la ville Tours. Le but est "d'apprendre à apprendre", en dispensant une véritable formation individualisée pour les apprentis ayant validé certaines matières à l'examen ou ayant déjà un examen. Ces acquis

permettent de libérer des plages horaires pouvant être mises à profit pour réaliser un projet. Cela peut être aussi bien une formation autre que celle suivie, que la construction d'un objet technique. Ce travail est, bien sûr, encadré, mais le but est d'amener le jeune vers une complète autonomie.

## **2.Mettre en relation l'Ecole et le milieu professionnel en vue du projet personnel.**

### **Interventions dans l'Ecole**

- Demander à des professionnels et à des élèves en cours de cursus d'intervenir dans les établissements, en tenant compte de la réalité locale, mais sans stigmatiser : il ne faut pas que, dans les quartiers, soient seulement présentés des métiers manuels. L'idée est de donner l'envie de pouvoir se construire un vrai projet d'avenir.
- Permettre aux associations et aux entreprises d'intervenir dans l'Ecole, afin qu'elle devienne un endroit ouvert sur la société et préparant mieux à la vie professionnelle. La fin du cursus scolaire ne devrait pas être vue comme une fin, mais plutôt comme une transition vers la vie professionnelle.

### **L'Ecole dans le monde professionnel**

- Développer la "semaine Ecole-Entreprise" et réaliser un bilan de l'opération.
- Proposer des visites d'entreprises où l'on montre l'ensemble des métiers qui y œuvrent, comme cela est fait en Allemagne.

L'enjeu est, non seulement de comprendre le fonctionnement d'une entreprise, mais aussi de découvrir qu'elle ne recouvre pas qu'un seul type socioprofessionnel, mais une vaste palette de métiers et de compétences. Il faut aussi proposer des thèmes transversaux pour sa découverte : par exemple, la place des langues dans l'entreprise. Ceci mettra l'accent sur l'importance de s'ouvrir à l'international et valorisera cet enseignement, en mettant en avant son côté pratique.

### **Encadrement et accessibilité des stages**

- Inciter financièrement les entreprises à prendre des stagiaires et à respecter les conventions de stage. Les pénaliser si ce dernier point n'est pas respecté.
- Instaurer avant un stage long (plusieurs semaines) une réunion entre le professeur, l'élève et l'entreprise.
- Mettre en place des aides à la mobilité pour les mineurs devant se rendre sur leur lieu de stage. En effet, ceci est fortement discriminant pour les jeunes vivant en milieu rural.
- Créer une formation pour les maîtres de stage d'apprentis, afin qu'ils aient des pistes pédagogiques pour les encadrer.
- Faire connaître les contrats d'apprentissage, simplifier les modalités pour les entreprises et les dispositifs pour une meilleure compréhension de tous.

## **3.Se donner les moyens d'agir pour développer l'autonomie des choix**

### **Faire évoluer la formation des COP (conseillers d'orientation - psychologues)**

Il est primordial que la connaissance des métiers représente une partie plus significative de leur formation initiale. Psychologie et compréhension des métiers doivent être à égalité horaire. Mais il ne s'agit pas de s'y confronter dans les livres, mais dans la réalité.

- C'est pourquoi il est nécessaire d'inclure des modules pratiques sur les métiers, comme par exemple, une semaine à la découverte des métiers dans un CFA, en plus du stage à faire en entreprise.

- Accentuer le volet de la formation sur la méthodologie de recherche d'informations, notamment en ce qui concerne les stages.
- Pour une meilleure interaction entre enseignants et COP, il est pertinent qu'ils aient un moment de formation commun au sein de l'IUFM. Au minimum, il s'agirait de modules en première année. Les savoir-faire nécessaires pour un métier changeant, les métiers eux-mêmes évoluent constamment : certains disparaissent tandis qu'autres voient le jour.
- Voilà pourquoi il faut intégrer la notion de formation continue pour les COP. Celle-ci se fera sur le terrain, en prenant en compte de la situation économique locale (une semaine par an).
- Mettre en place des horaires obligatoires de "phase publique".

**Continuer à développer les aides financières pour l'achat de livres scolaires après le collège ainsi que le matériel nécessaire aux filières par alternance.**

**Réaliser un triptyque à destination des jeunes afin d'expliquer les différents interlocuteurs pouvant les renseigner et leurs spécificités (CRIJ, BIJ, PIJ, ONISEP, CIO, CIDJ, MLI...).** Indiquer également les sites internet.

**Réaliser un guide des entreprises qui pensent recruter dans les 5 ans,** contenant un descriptif des métiers recherchés et des filières qui y mènent. Actualiser ce guide tous les ans. A l'exemple des Etats-Unis.

**Faire également une carte départementale,** montrant les zones où l'on est plus à même de trouver des stages ou des métiers dans chaque branche d'activité. Ceci permettra de définir une stratégie pour la recherche efficace d'un stage ou d'un métier en fonction du département et de ses propres possibilités de déplacement.

Actualiser les documents présents dans les CIO, surtout dans les centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) et les rendre moins généralistes.

**Créer une mallette pédagogique** comprenant des livrets sur les organismes regroupant de la documentation et un jeu sur l'orientation. Ce dernier se présentera sous la forme d'un jeu de plateau dont le but est de trouver la formation qui permet d'accéder à la "carte-métier" tirée.

**Généraliser à l'ensemble des régions françaises un portail Internet sur les formations, les lieux de formation et les métiers.**

Celui-ci reposera sur l'idée du projet déposé, pour la région Ile-de-France, par la Cité des Métiers (Cité des Sciences et de l'Industrie) et le CIDJ et s'intitulant : " Service global interdépartemental Ile-de-France d'aide à l'orientation, notamment par les TIC". L'idée force est qu'au lieu de noms d'organismes, ce portail présentera une arborescence de questions faisant écho aux préoccupations réelles des jeunes.

Cliquer sur ces questions permettra d'être directement envoyé vers une page web déjà existante. Par exemple, cliquer sur " Que faire après la 3e ? " amène deux possibilités "Filière générale ?" et "Par alternance ?". Chacun des deux items envoie vers des questions sur le diplôme ou le métier recherché, puis apparaissent les établissements dispensant cette formation, etc. pour trouver à la fin une réponse ciblée exactement sur la demande.

Il s'agit donc d'un recensement transversal (par thème) permettant aux jeunes d'accéder facilement et directement à toute information, sans se demander à quelle structure plutôt qu'une autre ils devraient s'adresser.

# *Comment développer les passerelles entre l'Université et l'Emploi ?*

## Contexte

L'entrée dans la vie active est au cœur des préoccupations des jeunes. L'Université n'est plus simplement un lieu de transmission du savoir et de formation des maîtres, mais dispense des formations et des diplômes menant à un emploi. Force est de constater que ces enseignements ne semblent pas adaptés aux attentes des étudiants et du marché du travail.

Développer des passerelles entre l'Université et l'Emploi passe par deux axes : une orientation choisie et réfléchie pour chaque étudiant en adéquation avec les débouchés et une Université ouverte sur le monde du travail avec des formations professionnalisantes ainsi qu'une implication et une volonté des entreprises à recruter des jeunes.

## Constats

### Sur l'orientation :

L'objectif ministériel fixe à 80 % la proportion d'une classe d'âge détentrice du baccalauréat (62 % actuellement). Sans remettre en cause cet objectif, force est de constater un engorgement des premières années d'université, l'Université n'étant pas en capacité d'accueillir et de former autant de jeunes.

L'orientation est généralement faite en fonction des résultats obtenus dans les matières générales, donc non professionnelles et abstraites.

Les familles influencent l'orientation des enfants.

Les Conseillers d'Orientation Psychologues (COPSY) n'ont pas une connaissance globale de toutes les filières et des métiers du fait, notamment, de la non-actualisation des ressources pédagogiques ; Ils redirigent donc les élèves vers l'Internet sans plus d'accompagnement.

Les débouchés des filières ne sont pas connus des jeunes, qui ne peuvent choisir en connaissance de cause la formation qu'ils vont suivre. Bien souvent, ils choisissent une formation sans aucune idée du métier auquel elle peut les mener. D'autre part, il existe des filières où il y a des besoins, mais les élèves ne sont pas encouragés à y entrer ; elles sont souvent professionnalisantes et généralement dévalorisées.

A l'Université, les lieux d'orientation ne sont pas facilement identifiables, ni mis en valeur.

### Sur l'Université et le monde de l'Entreprise :

Lorsqu'un nouveau bachelier entre à l'Université, il est souvent perdu, sans aucun repère. Les crédits des Universités sont alloués en fonction du nombre d'étudiants, tout du moins pour la

dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat selon les normes SANREMO (Système d'ANalyse et de REpartition des MOyens). Il n'est donc pas dans l'intérêt des universités de limiter le nombre des étudiants, ni de les faire sortir rapidement du système.

Il n'existe pas comme dans les Grandes Ecoles de liens entre les anciens d'une même formation, ce qui pénalise les étudiants dans la recherche de stage ou de contacts pour un futur emploi, et dans la connaissance de la filière choisie.

Une distinction doit être faite entre les filières générales (facultés) et les filières professionnalisantes (IUT, licences pros, ...). L'Université est dévalorisée au profit des Grandes Ecoles car elles dépassent la vision de formation avec de nombreux stages, une formation solide en langues vivantes et en gestion/management. De plus, certaines n'hésitent pas à faire intervenir des experts et des professionnels. Ces interventions, qui ont un coût, sont rares à l'Université : ces formations reviennent chères mais offrent une plus grande facilité d'insertion professionnelle.

Les enseignants-chercheurs n'ont souvent aucune connaissance du monde de l'entreprise. Ce n'est donc pas eux qui peuvent renseigner les étudiants.

· Par la recherche de stages, lorsqu'ils existent, les étudiants se confrontent à la réalité des débouchés de leurs études.

Les entreprises préjugent souvent que les universitaires "ont des connaissances mais pas forcément de compétences". Pour elles, l'Université ne s'en tient qu'à son objectif de départ : la transmission du savoir.

L'intitulé des diplômes n'est pas des plus explicites et ne permet ni aux étudiants, ni aux entreprises de savoir quelles compétences il recouvre.

La multiplicité des tutelles ministérielles engendre une disparité des aides sociales et des critères d'attribution.

L'insertion professionnelle des étudiants n'est pas suivie et ne permet pas actuellement d'avoir des données fiables.

Il existe plus de lien entre les entreprises et les grandes écoles qu'avec l'Université. Avec cette dernière, beaucoup n'ont pas accès à un emploi correspondant à leurs compétences. Les entreprises semblent réticentes à prendre des jeunes issus de filières générales de l'Université.

Les entreprises ne choisissent que très rarement de reverser la taxe d'apprentissage aux universités.

Dans les filières universitaires, la création et la reprise d'entreprises sont dévalorisées ou méconnues.

Les métiers de l'artisanat recrutent, mais sont dévalorisés (rémunération, pénibilité du travail, ...).

## Propositions

### I. L'ORIENTATION<sup>1</sup>

#### **Créer un Centre d'Accueil pour la Formation et l'Emploi (CAFÉ) :**

Ce service s'étendra depuis le collège jusqu'aux études supérieures en instaurant une nouvelle structure d'orientation qui mutualisera l'ensemble des dispositifs actuels (CIO, Réseau Information Jeunesse, ...) afin d'avoir un lieu accessible pour tous les élèves à chaque étape de leurs études.

Il aura pour mission de mutualiser les outils et de fédérer les organismes d'orientation. Chaque université devra disposer d'un lieu ressource, référence de l'orientation pour les étudiants, et ouvert aux entreprises.

Bâti sur le principe du "guichet unique", il pourra s'intégrer sur les dispositifs existants tels que les maisons des étudiants. Il visera à rassembler les structures telles que l'ANPE, les missions locales et les PAIO.

Ce lieu :

- organisera des forums des métiers
- actualisera les statistiques
- pilotera les entretiens obligatoires avec les Copsy
- établira l'annuaire des anciens par filière
- accompagnera les étudiants dans leur méthodologie de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche, aide à la création et à la reprise d'entreprises)

Les interlocuteurs :

- Conseillers d'Orientation Psychologues
- Professionnels du monde de l'entreprise (dont DRH)
- Associations
- Collectivités territoriales

Dans le cadre du partenariat avec l'Université, les entreprises doivent avoir pour objectif d'une part, de recruter des étudiants, et d'autre part d'apporter une information sur les métiers.

**Mettre en place une campagne d'information** permanente sur l'Université et ses débouchés dans les lycées, mais aussi dans les universités où il y aura de la documentation à disposition toute l'année ainsi que des actions ponctuelles fortes. Cette campagne comprendra essentiellement les contenus des filières et améliorera la lisibilité des secteurs d'activité correspondant aux formations. Cette communication pourra se faire sur la base de supports déjà existants, comme "Le Portail Etudiant", ou de documentation papier.

Obliger les Universités à **publier les taux de réussite et d'insertion professionnelle**. Il faudra faire figurer le nombre d'étudiants s'étant réorientés et le domaine d'activité dans lequel ils se sont insérés professionnellement. L'essentiel est d'informer sur les débouchés tout en laissant la liberté de choix aux étudiants.

<sup>1</sup> Pour une approche plus globale sur la question de l'orientation, voir les travaux antérieurs du CNJ : « Comment améliorer l'orientation scolaire et valoriser les filières professionnalisantes et en alternance ? »

**Uniformiser les méthodes** de suivi des anciens étudiants et de comptages sur l'ensemble du territoire. Chaque université aura un cahier des charges établi nationalement et une grille de lecture commune sur les pratiques de calcul des taux d'insertion, ainsi que sur les données prises en compte pour ce calcul.

À partir de la 6<sup>ème</sup>, les **Conseillers d'Orientation Psychologues** recevront obligatoirement chaque élève lors d'un **entretien annuel**. A l'Université, il s'agira d'un entretien par semestre. Le nombre de Copsy devra être adapté en conséquence. En outre, il est important que les Conseillers d'Orientation Psychologues puissent intégrer les conseils de classes pour parler de l'orientation de l'élève.

**Les enseignants doivent être le relais entre les étudiants et les Copsy**, tout au long du cursus scolaire et universitaire.

Les professeurs du secondaire méconnaissent trop souvent l'enseignement supérieur, ce qui constitue un obstacle supplémentaire à l'orientation des jeunes. Ainsi, ils doivent **bénéficier d'une formation continue sur l'évolution des filières** universitaires, et notamment sur la réforme LMD.

**Généraliser à l'Université le Projet Personnel Professionnel Etudiant (PPPE).**

**Le CNJ soutient le projet "100 000 étudiants pour 100 000 jeunes"** déjà mis en place. <sup>2</sup>

## 2. UNE UNIVERSITE OUVERTE SUR LE MONDE DE L'ENTREPRISE

**Généraliser le Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP)** utilisé actuellement pour les filières STAPS.

**Mettre en application la phase 2 de la réforme LMD** : l'étudiant doit pouvoir construire son cursus module par module en fonction de son PPPE pour arriver au portefeuille de compétences souhaité.

**Encourager l'apport de savoirs et de compétences par des professionnels de l'Entreprise et du monde associatif** à l'Université, dans le contenu même des filières. Sans nécessairement intervenir dans la conception des diplômes, ils apporteront un contenu théorique et pratique à l'enseignement.

**Créer un annuaire des anciens étudiants par filière.** Il se présentera sous la forme d'une base de données Internet, actualisée chaque année, et permettra aux étudiants universitaires de se créer un réseau. Le réseau ainsi constitué offrira la possibilité aux Universités de mieux percevoir la taxe d'apprentissage.

**Développer les formations en alternance à l'Université, ainsi que les stages en entreprise.** Les employeurs, au sortir de l'Université, demandent aux nouveaux diplômés une expérience professionnelle. Chaque étudiant doit avoir l'obligation de faire au moins un stage en entreprise durant son cursus universitaire, sans contrainte de temps. Il faut des sanctions dissuasives lorsque la Charte des stages n'est pas respectée.

---

<sup>2</sup> L'objectif de ce projet est de permettre un accès plus large des élèves de l'éducation prioritaire à une formation de l'enseignement supérieur et stimuler leur ambition (cf <http://www.education.gouv.fr>)

**Améliorer et généraliser l'enseignement des langues vivantes** à l'Université, notamment dans les cursus non "littéraires". Ces cours seront à but utilitaire et basés sur le vocabulaire quotidien et utile en entreprise. La méconnaissance des langues, et notamment de l'Anglais, est un handicap certain.

Dans le cadre de la mobilité, objectif phare de la réforme LMD, **adapter les formations au passage des diplômes internationaux linguistiques** (TOEIC, TOEFL, Certificates of Cambridge...). Pour compenser le coût du diplôme, il appartient à l'Université ou aux Unités de Formation et de Recherche (UFR) de mutualiser les inscriptions.

**Généraliser les forums des métiers.** Ces rencontres permettront aux professeurs et aux étudiants de connaître les besoins des entreprises, leurs critères d'embauche et leurs attentes.

**Permettre aux titulaires d'une licence généraliste d'accéder en un semestre supplémentaire au diplôme de licence professionnelle.** Les étudiants qui ne pourront pas poursuivre leurs études auront ainsi accès à un diplôme professionnalisant, sans avoir à intégrer une licence professionnelle en première année. Cette passerelle validera leurs acquis théoriques et leur apportera un complément professionnalisant.

# *Le bien-être des jeunes :* *de l'accès aux soins au* *parcours de santé.*

## Contexte

*La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* », selon le préambule de la Conférence Internationale de la Santé créant l'OMS en 1946.

Cette définition a guidé le travail de notre commission et notre approche de la problématique du bien-être chez les jeunes. Les rapports d'experts de la santé, ainsi que ceux des acteurs du monde étudiants se succèdent, et leurs diagnostics révèlent une situation de mal-être chez les étudiants et chez les jeunes de manière générale. Il se traduit par de la détresse psychique, de l'échec scolaire, des difficultés dans l'affirmation et dans la confiance en soi, des troubles du comportement, des addictions, notamment au tabac ou à l'alcool.

C'est dans l'accès aux soins que les gouvernants et les acteurs de la santé sont allés chercher jusqu'à présent les réponses à apporter au mal-être. De nos études jusqu'à notre premier emploi, le bien-être est un déterminant majeur de notre réussite. Parce que le bien-être se construit aussi tout au long de notre jeunesse, il nous est apparu pertinent de prendre le problème dans l'autre sens, et de réfléchir non plus seulement en termes d'accès aux soins, mais aussi de parcours de santé.

Les constats sont forts, connus notamment pour ceux qui recouvrent les déterminants physiques et sociaux, et moins évident à cerner pour d'autres comme ceux liés au psychique. Tous ces déterminants du mal-être ne peuvent pas être traités, et ils ne le sont pas tous dans ce rapport. Certains nécessitent une approche spécifique comme le suicide ou la confiance en soi. Pour autant, nos deux mesures phares permettront de poser les bases en vue d'une inflexion de la spirale négative actuelle. Nous devons modifier notre approche et désormais réfléchir au bien-être comme socle de toute initiative publique, en particulier en matière de politique de santé pour les jeunes et de réforme de l'enseignement supérieur. Ce rapport souhaite y contribuer.

## Constat

La pression de la société française, les normes qu'elle impose, et le lien qu'elle établit entre réussite et épanouissement personnel, semble être l'une des sources originelles du mal-être.

Le travail cloisonné des acteurs engendre une perte d'informations utiles.

## *Hygiène de vie*

Les capacités d'accueil, le prix, les horaires des restaurants universitaires ne sont pas toujours adaptés aux conditions de vie des étudiants.

La dynamique de mimétisme est très présente chez les jeunes.

Les jeunes passent de plus en plus de temps sur les consoles de jeu, devant les médias télévisés, radio ou sur ordinateur pour se divertir ou communiquer.

Le lieu de vie individuel des étudiants connaît une insalubrité 50 fois plus forte que la moyenne des Français selon les dernières études publiées par l'INPES et les mutuelles étudiantes.

Le problème du sommeil est très préoccupant notamment chez les étudiants. Il est dû à la charge de travail et/ou l'exercice d'un job parallèle pour financer leurs études.

La compétition et le coût d'accès à l'UNSS peuvent décourager certains élèves d'exercer une activité sportive hors du temps consacré à la vie scolaire.

## *Conduites addictives*

La consommation de cannabis chez les jeunes Français est la plus forte en Europe.

Un quart des Français ont un problème avec l'alcool et 11 % sont malades alcooliques, abstinents (anciens malades) ou dépendants.

Le dosage des verres de boissons alcoolisées consommés à domicile est souvent trop généreux au regard de leur impact sur la santé.

Les prémix, destinés notamment à attirer les filles vers l'alcool, amènent progressivement les jeunes vers une consommation régulière d'alcool.

Il n'existe pas de service spécifiquement désigné pour le contrôle de l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs.<sup>3</sup>

La constatation des infractions relève actuellement de la police judiciaire.

## *Prévention*

Les jeunes consultent très rarement leur médecin généraliste en dehors d'une visite annuelle pour ceux pratiquant une activité sportive. Le phénomène est encore plus grave pour les spécialistes (suivi gynécologique, bucco-dentaire...), en raison notamment du coût élevé de leur consultation ou des soins qu'ils conseillent.

Le rôle d'écoute des infirmier(e)s scolaires et des assistant(e)s sociales est peu connu et peu utilisé par les élèves. On ne fait réellement la démarche d'aller voir l'infirmière que lorsque l'on est très malade, l'assistance sociale à la limite de la crise.

## *Accès aux soins*

Les salariés réalisant plus de 60h/mois ou plus de 14h/semaine ne dépendent pas du régime étudiant mais du régime général, ils accèdent donc peu aux mutuelles étudiantes.

Les jeunes en insertion ou les jeunes actifs n'ont pas accès aux mutuelles (par manque de moyens ou lorsque l'entreprise ne propose pas de mutuelle complémentaire).

---

<sup>3</sup> La vente, dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics, ou l'offre à titre gratuit à des mineurs de moins de 16 ans, de boissons alcoolisées à consommer sur place ou à emporter est punie de 3750 euros d'amende. Se rendre coupable de ce délit en ayant déjà été condamné depuis moins de 5 ans pour ce même délit, est puni d'un an d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende.

## Propositions phares :

**Mutualiser les réseaux de santé de prévention et soins à tous les échelons de territoire,** pour mieux coordonner les dispositifs et renforcer les Médecines Préventives Universitaires.

Actuellement, ce sont les Médecines Préventives Universitaires qui, dans les Universités, encouragent l'accès aux soins des étudiants. Or, elles sont sous-dotées, inégalement réparties, et souffrent du manque de coordination des moyens et des acteurs, liés notamment à leur tutelle universitaire.

En outre, il n'y a pas de logique territoriale dans l'accès aux soins et à la prévention, ni d'initiative de mutualisation au niveau national et local spécifique aux jeunes.

Ainsi, nous proposons un dispositif hiérarchisé de mutualisation des réseaux qui renforce l'existant, et qui s'articule autour de trois échelons :

### Echelon national :

**Créer une Agence nationale pour la santé et le bien-être des jeunes (ANSBEJ)** qui mutualisera les moyens affectés à la prévention et aux soins des jeunes, du lycée à l'insertion professionnelle.

L'objectif est de permettre un suivi de la santé du jeune qui aille au-delà de la mise à jour du carnet de santé, afin que le jeune retrouve à chaque étape de son épanouissement les mêmes repères, sur l'accès à l'information comme sur l'accès aux soins.

L'Agence doit faciliter la détection des troubles comportementaux et, le plus tôt possible, des pathologies faisant courir un risque à court, moyen ou long terme au jeune.

Elle aura enfin vocation à instaurer un dialogue entre tous les acteurs de la santé des jeunes, et ainsi créer une « chaîne de compétences » harmonisée, reconnue et lisible pour tous.

### Echelon régional :

**Créer un volet spécifique « jeunesse » au niveau des Groupements Régionaux de Santé Publique (GRSP),** qui puisse avoir une vision régionale et qui articule les dispositifs de prévention et d'accès aux soins pour les jeunes.

Il coordonnera l'ensemble des acteurs et les dispositifs de santé, sur le plan administratif et opérationnel, en lien avec les CROUS.

**Envisager en parallèle la récupération par les CROUS de la compétence santé sur le secteur universitaire,** pour leur permettre de coordonner les dispositifs de prévention et d'accès aux soins dans les établissements d'enseignement supérieur.

### Echelon local :

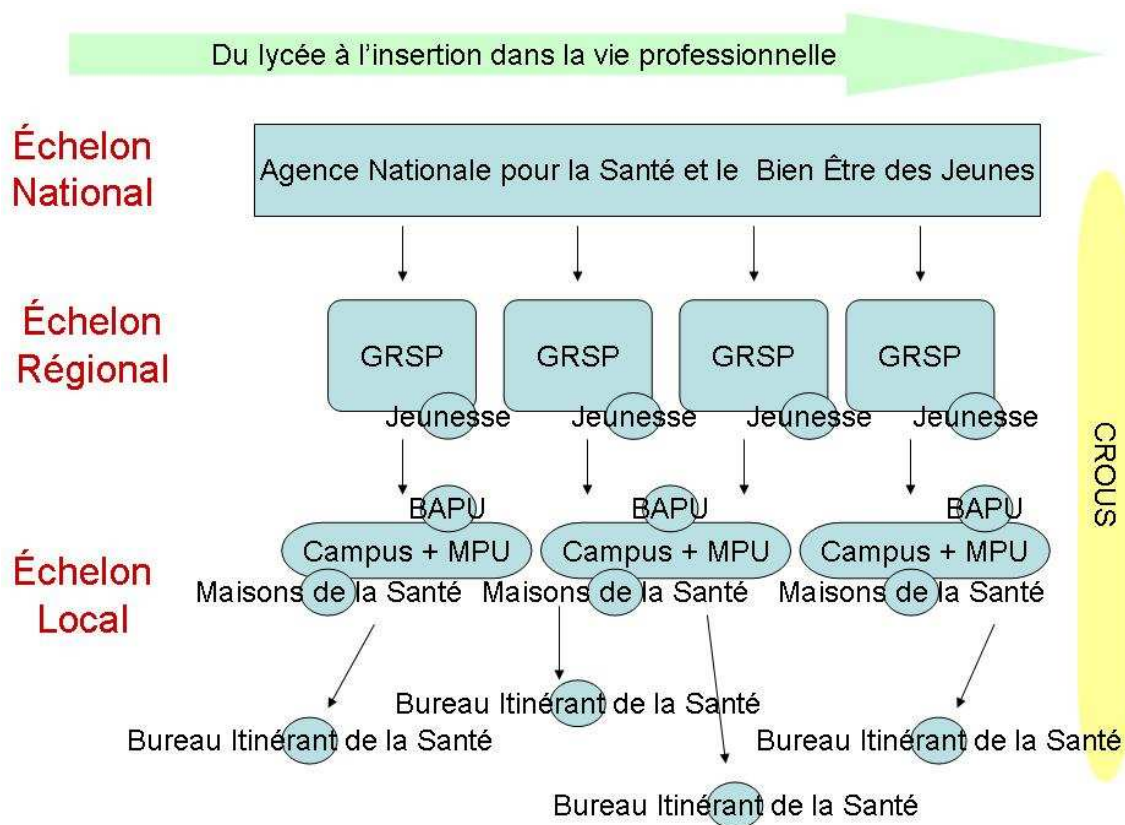
**Renforcer les médecines préventives universitaires (MPU) par la création au sein des campus de Maisons de la Santé à destination des étudiants et des jeunes en général.**

Dans le cadre de la coordination régionale précitée, il s'agit d'améliorer la lisibilité des

dispositifs, la fluidité des informations et des acteurs pour finalement améliorer l'efficacité sur le terrain de l'accueil, de la prévention et de l'accès aux soins.

Les Maisons de la Santé et les BAPU relaieront localement les politiques régionales de santé initiées par le GSRP. Ce dispositif pourra être complété par un bureau de santé itinérant, notamment dans le milieu rural.

De plus, le regroupement des campus universitaires impulsé par le gouvernement doit permettre de mutualiser les dispositifs de santé à destination des jeunes, à condition que l'Etat s'engage à **créer dans chaque nouveau campus universitaire un Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU)**, complément indispensable des MPU pour accompagner les jeunes, détecter et traiter des situations de mal être.



**Créer un chèque santé jeune** pour faciliter l'accès aux soins, à l'autonomie, maximiser la prise en charge et permettre la responsabilisation des jeunes dans le suivi de leur santé au quotidien.

Car le bien-être des jeunes est conditionné par l'accès à l'ensemble de la palette de services de santé, pour être le mieux informé sur sa santé et s'épanouir.

Or aujourd'hui, plusieurs constats s'imposent :

- La souscription des étudiants à une mutuelle complémentaire à la couverture maladie n'est pas systématique lors de leur inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (13 % des étudiants entre 20 et 29 ans déclarent ne pas bénéficier d'une couverture

maladie complémentaire, alors que la moyenne nationale est à 7 %<sup>4</sup>). Par ailleurs la pénurie de professionnels de santé conventionnés dans les grandes villes universitaires entraîne des pratiques de dépassements d'honoraires non-contrôlées, qui freinent l'accès aux soins pour les étudiants, dont leur pouvoir d'achat est faible.

- La situation sanitaire et sociale des étudiants s'aggrave fortement : le coût financier de la prise en charge est trop élevé au regard de leurs contraintes budgétaires. Il y a peu de structures d'accueil et de soins de proximité.

Alors que - 62 % des étudiants interrogés ne se sont ainsi pas sentis en forme souvent ou de temps en temps au cours des douze derniers mois avant l'enquête,

- 54 % se sont sentis tendus, agressifs, avec des difficultés de concentration et des insomnies,

- 15 % d'entre eux ont eu des pensées suicidaires, dont la moitié n'en a parlé à personne.<sup>5</sup>

- Certains jeunes bénéficient de la couverture complémentaire de leurs parents. Pourtant, le plus souvent, ils ne se demandent pas ce que cela peut leur apporter au-delà de la prise en charge totale d'une paire de lunettes ou de frais dentaires. La question de la responsabilisation des jeunes face à l'accès aux soins est importante pour qu'ils s'épanouissent et qu'ils luttent le plus possible contre le sentiment de mal-être.

Ainsi, nous appuyons une demande faite par l'ensemble des mutuelles étudiantes : créer un dispositif d'aide complémentaire à l'accès aux soins pour garantir aux jeunes une couverture maladie maximale qui les responsabilise quant à la prise en compte de leur santé au quotidien.

Mais nous souhaitons aller plus loin en proposant de **créer un chèque santé jeune, accordé lors la première souscription à une complémentaire santé, et qui permette son financement partiel.**

### Autres propositions :

#### - **Hygiène de vie**

##### Habitudes alimentaires

**Créer un module « équilibre alimentaire et organisation du repas » dans les lycées**, dans le cadre d'un projet pédagogique première souscription à une complémentaire santé, et qui permette son financement partiel réunissant les jeunes, les parents, un nutritionniste, des professeurs et des cuisiniers. Les élèves développeront des clés quant à la préparation de leurs repas.

**Expérimenter de nouvelles manières de manger à l'école** : salades-bars, self-services pédagogiques, sandwicherie équilibrée (pain et légumes, soupes, laitages) à emporter... L'objectif est d'éviter la fuite des demi-pensionnaires vers la restauration rapide.

##### Troubles alimentaires

**Renforcer l'accès à l'information et la détection de ces troubles** (anorexie, boulimie...) à tous les moments de la vie scolaires, et notamment dès le collège.

---

<sup>4</sup> Institut de Recherche et d'Etudes en Economie de la Santé

<sup>5</sup> Enquête nationale sur la santé des étudiants, LMDE

**Interdire les publicités participant au culte de la maigreur.**

### Sommeil

**Créer une campagne de spots d'avertissement télévisés à direction des enfants** (exemple : « Il est temps de se coucher ! ») et sensibilisant leurs parents.

**Diffuser des messages d'avertissement sur les supports des nouvelles technologies** (jeux vidéo, widgets, messagerie instantanée) après un délai d'utilisation trop important.

### Activité physique

**Organiser systématiquement les séances de sport de l'UNSS en dehors des heures de repas** au lycée, pour les rendre plus accessibles aux élèves.

**Proposer dans chaque université une unité d'enseignement libre de sport.**

**Mieux mutualiser les équipements sportifs des collectivités locales** pour permettre à chaque établissement d'enseignement supérieur d'avoir accès à une infrastructure sportive.

## - Conduites addictives

**Faire intervenir dans les lieux festifs et les établissements d'enseignement supérieur des personnes formées pour sensibiliser** aux dangers de la consommation d'alcool et de stupéfiants.

**Interdire les soirées « open-bars alcoolisés »** par des arrêtés préfectoraux ou pris par le Maire. Envisager des sanctions de fermeture administratives d'établissements, et réfléchir à un dispositif de sanctions pécuniaires et pédagogiques pour les établissements d'enseignement supérieurs et les BDE en cas de non respect des arrêtés.

Prendre exemple sur les collectivités qui l'ont déjà appliqué (Nantes), élargir le dispositif, et organiser de façon ponctuelle des « open-bars non-alcoolisés ».

**Mieux contraindre les commerçants à vérifier effectivement que les acheteurs sont majeurs lorsqu'ils souhaitent consommer de l'alcool**, et définir un nombre maximum de bouteilles par individu à l'achat pour notamment mieux maîtriser la consommation des bières achetées en packs. Créer une autorité de contrôle de la vente d'alcool aux mineurs.

**Mettre au point une obligation réglementaire dans les cafés et établissements de nuit qui re-équilibre la tarification des boissons consommées au profit de celles non alcoolisées** pour en faciliter leur accès et permettre le choix. Envisager un dispositif de sanction axé sur « l'incitation à consommer des boissons alcoolisées » à défaut de présence de boissons non alcoolisées.

**Mieux former les médecins scolaires dans le secondaire au dépistage des addictions à l'alcool** et les doter d'outils de détection des comportements addictifs. Ils doivent pouvoir aussi proposer un entretien avec un médecin spécialiste si cela s'avère nécessaire.

**Former les assistants d'éducation à la détection et à la prévention des conduites addictives**, dans le cadre d'un projet pédagogique.

**Rendre obligatoire les doseurs sur les bouteilles d'alcool** pour que le consommateur prenne davantage conscience de sa consommation et tente de mieux la maîtriser.

**Faire bénéficier d'allègements fiscaux les commerces qui vendent de l'alcool et qui parallèlement font de la prévention.** Mettre en Dans ces commerces mettre en place un stand « Quel consommateur d'alcool êtes-vous ? ». Mettre à disposition dans les rayons des éthylo-tests, des doseurs, des prospectus de sensibilisation (Quiz « Quel consommateur d'alcool êtes-vous ? »).

**Inciter ou contraindre les alcooliers à transférer leur financement de soirées vers les dispositifs de prévention dans les commerces.**

**Durcir les messages de prévention et de sensibilisation sur les emballages** quant aux risques liés à la consommation d'alcool. Prendre exemple sur les paquets de cigarettes (pictogrammes, messages de prévention etc).

#### - Prévention

**Mettre plus clairement le médecin traitant, le médecin scolaire et l'infirmier(e) scolaire au cœur du dispositif d'alerte sur la santé du jeune :** le médecin, au-delà du rôle médical, doit avoir un rôle de détection, d'information sur les risques et sur les modalités administratives de prise en charge des soins.

**Organiser un grand plan national sur l'addiction chez les jeunes** pour responsabiliser ce public.

**Inciter les Grandes Ecoles à aller plus loin que les critères de consommation d'alcool émis par l'OMS** en s'engageant plus nettement dans la lutte contre l'ensemble des comportements à risques. Proposer, le cas échéant l'accès au label « boîtes de nuit » à ces établissements d'enseignement supérieur.

# **Contribution écrite du Conseil national de la Jeunesse relative à la mise en place d'un service civique.**

## **Les objectifs**

Un service civil ou civique ne doit pas être un objectif en soi, mais un outil au service d'un projet de société qui permette à chacun, et aux jeunes notamment, de se sentir partie prenante d'une Nation. Le CNJ tient à rappeler l'importance de fixer des objectifs clairs à un tel dispositif et d'éviter l'écueil que représenterait un dispositif « fourre-tout ». Trois objectifs sont envisageables :

1. concilier le développement individuel et le développement collectif,
2. renforcer le lien individu-nation
3. avoir la volonté et le désir de vivre ensemble.

## **Le caractère volontaire**

Outre les difficultés matérielles très souvent mises en avant, le CNJ est avant tout attaché à la notion qui sous-tend un service civique : l'engagement désintéressé au service d'autrui, qui n'a de sens que s'il s'inscrit dans une démarche volontaire. La solidarité a-t-elle un sens si elle est contrainte ?

## **Le public touché**

Le CNJ ne juge pas opportun que le service civique se fasse à un moment défini de la vie : il doit être souple afin de permettre à chacun de s'engager selon son parcours de vie. En effet, la solidarité et l'engagement au service des autres et de la nation ne doivent être ni spécifiques aux jeunes, ni à certaines catégories sociales. Par ailleurs, donner de son temps de façon désintéressée est vécu comme une contrainte, si l'on n'a pas le sentiment que la société nous a prodigué ses bienfaits et que c'est maintenant à notre tour de donner en retour. Recul, maturité et parcours de vie influencent cette prise de conscience et ce n'est pas quand on a moins de 25 ans que l'on ressent le plus la bienveillance de la société. C'est pourquoi le CNJ se positionne pour un service civique à partir de 16 ans, mais sans limite d'âge supérieure.

## **Le cadre**

Tout d'abord, un service civique doit préserver les conditions d'exercice de l'actuel service civil volontaire. Ainsi, le CNJ tient-il à rappeler l'importance :

- des points retraite,
- de la cotisation à la Sécurité sociale,
- de l'indemnité,
- des dérogations aux limites d'âge des concours,
- des congés.

En outre, durant leur service, les volontaires doivent conserver toutes les prestations sociales qu'ils percevaient auparavant.

### **Un service collectif**

Les missions doivent être collectives pour favoriser le brassage social et l'apprentissage du travail en équipe. Les structures d'accueil doivent être contraintes de prendre au moins deux volontaires. Cependant, les volontaires doivent rester libres de choisir leur mission selon leurs aspirations.

*Une durée non fractionnable d'au moins trois mois*

La durée minimale est de trois mois, non fractionnable, temps minimal indispensable pour donner à l'aspect collectif tout son sens. Au-delà de cette durée, un fractionnement est envisageable. En outre, le format actuel d'au moins 26h ne laisse pas la possibilité aux étudiants de s'engager. Un service à "mi-temps" de 10-15h favoriserait une meilleure articulation avec un cursus étudiant.

### **Les structures d'accueil**

Si toutes les structures d'intérêt général qui mènent des projets d'utilité publique (entreprises, structures publiques, structures associatives...) sont concernées, les organismes publics conservent un rôle prépondérant pour l'accueil d'un maximum de volontaires et pour accompagner les structures privées. Le service civique ne peut reposer sur la seule bonne volonté des seules associations. Il est d'ailleurs nécessaire d'aider les petites structures qui font un véritable travail de proximité à prendre des volontaires - aujourd'hui la présence d'un salarié au sein de l'association est obligatoire. Les grands réseaux ne doivent pas être les seuls bénéficiaires.

### **L'agrément**

Afin de répondre aux objectifs définis précédemment, l'agrément des structures nécessite de prendre en compte les critères suivants :

- une mission collective mobilisant au moins deux volontaires sur un même lieu d'action,
- la mixité sociale des volontaires : les structures doivent recruter des volontaires issus de différents milieux sociaux, géographiques, de niveaux scolaires et d'expériences différents.

### **L'accompagnement**

Afin de garantir la formation et l'enrichissement personnel des volontaires, chaque structure doit mobiliser une personne en interne chargée du suivi individuel du volontaire (formation citoyenne, projet personnel...). Ce référent serait, quant à lui, accompagné par une personne externe à la structure d'accueil (personnel administratif) chargée de vérifier la concordance du projet et les objectifs stipulés dans l'agrément. A cet égard, des contrôles stricts sont indispensables pour s'assurer de la nature réelle de la mission confiée aux volontaires et de les préserver d'un salariat déguisé.

## **Redonner du sens à la fonction publique**

La fonction publique a en effet pour trait le travail au service de l'intérêt commun et de la Nation. Afin de faire siennes ces notions, tout jeune se présentant aux concours des fonctions publiques devrait effectuer un service civique.

## **La formation**

Si l'un des objectifs recherchés est de conforter le sentiment d'appartenance à la Nation, une formation citoyenne est fondamentale. Aujourd'hui, même si l'Etat soutient financièrement cette formation à hauteur de 75 euros par volontaire et par mois, la mise en place sur le terrain s'avère délicate pour les petites associations qui n'ont qu'un ou deux volontaires. Afin de réduire le coût pour l'Etat, tout en améliorant la formation qui doit incontestablement avoir un volet pratique, en allant rencontrer des élus ou en organisant des débats sur des problématiques sociales par exemple, il faut mutualiser localement la formation citoyenne en préfecture. Ainsi, les petites et moyennes associations, qui n'ont pas de moyens humains pour encadrer ces formations, pourront-elles accéder au service civique. Ceci permettrait également d'adapter la formation au parcours des volontaires, en créant des groupes de "niveau".

Le volontaire doit également avoir accès aux formations nécessaires pour mener à bien ses missions : BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), CFGA (certificat de formation à la gestion associative)... On pourrait également imaginer que le permis de conduire soit passé dans ce cadre. Son coût pourrait être partie intégrante de l'indemnité.

## **La valorisation**

Même si l'engagement désintéressé est la pierre angulaire du dispositif, les volontaires méritent d'être reconnus pour ces valeurs qui les habitent. La période effectuée en service civique doit donner lieu à une valorisation des acquis de l'expérience (VAE) et ouvrir droit à des crédits ECTS. En outre, aujourd'hui, le volontaire reçoit une carte de volontaire qui ne lui donne aucun droit spécifique. Cette carte devrait, au contraire, présenter les mêmes avantages que la carte d'étudiant. La valorisation passe également par la connaissance du dispositif par le grand public, sensibilisé par des campagnes de communication, mais aussi par la reconnaissance dans le milieu de l'entreprise. À cet effet, il est nécessaire de promouvoir les apports du service civique auprès des directions des ressources humaines avec une communication spécifique.

En résumé, le Conseil national de la jeunesse se prononce pour un service civique :

- qui soit le reflet du dessein collectif de la société française,
- volontaire,
- à partir de 16 ans et sans limite d'âge,
- d'une durée minimale de trois mois non-fractionnable,
- effectué au sein d'un groupe hétérogène,
- mieux valorisé aux yeux de la société.